

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2018

Début de séance : 19h30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, le Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : P. LEMAISTRE – R. ALLOUIS – D. PARTHIOT – E. TRECARTES – M. EIGENHEER – G. GOMES-MARTINS – P. LESSIRE – L. VIERO
Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL à C. DECUYPER et P. LAMY à M. EIGENHEER
Absents : J.F. BOURGEOIS – A. NIELSEN –
Secrétaire : M. EIGENHEER

Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Participation aux frais de fonctionnement scolaires 2017/2018 pour la ville de Joigny : avis favorable à l'unanimité.

1 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRES 2017/2018 POUR JOIGNY

Considérant que trois enfants de la commune fréquentent des établissements scolaires de la ville de Joigny,
Vu le courrier de la ville de Joigny sollicitant la participation financière aux frais de fonctionnement,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Mme le Maire à mandater les dépenses concernant les frais de fonctionnement 2017/2018 qui s'élèvent à 1253.07 €.

2 - O.N.F. : MARTELAGE DES PARCELLES N° 14 ET 28

Le Conseil Municipal,
DEMANDE le martelage des parcelles n° 14 et n° 28 en coupe de relevé de couvert préparatoire à la régénération, coupe prévue à l'aménagement forestier (page 25),
Cette proposition de coupe dans le taillis uniquement, intervient suite à la glandée exceptionnelle de cet automne 2018, et pourra alimenter d'éventuels affouages pour l'hiver 2019/2020.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable

3 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Mme le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget de la Commune :

Fonctionnement dépenses :

- 66111 : + 200 €
- 61521 : - 200 €

Fonctionnement recettes et dépenses :

- 70872 : + 2000 €
- 615228 : + 2000 €

Investissement dépenses :

- 1641 : + 500 €
- 21752 : - 500 €

- 204114 : + 10000 €
- 2051 : + 1000 €
- 2152 : - 11000 €

Budget périscolaire :

Fonctionnement dépenses :

- 6215 : + 2000 €
- 6011 : - 2000 €

Investissement recettes :

- 1321 : + 43847 €
- 1641 : - 43847 €

Investissement dépenses :

- 2051 : + 400 €
- 2313 : - 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour ces modifications budgétaires.

4 - SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Lors du marché de Noël du 01 et 02 décembre 2018, le comité des fêtes a servi aux animateurs et aux exposants des boissons et de l'alimentation pour un montant total de 44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de verser une subvention au comité des fêtes de 44 €.

5 - LES PEP 89 : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le courrier de l'association LES PEP 89 en date du 13 novembre 2018 sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas verser une subvention à ladite association.

6 - France ALZHEIMER : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le courrier de l'association en date du 16 novembre 2018 sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE
DECIDE de ne pas verser une subvention à ladite association.

7 - CFA CHAMPIGNELLES : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le courrier du CFA Champignelles sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas verser une subvention à ladite association.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Révision de la liste électorale : à partir du 1^{er} janvier 2019, la révision de la liste électorale est changée. Pour cela, il est nécessaire de créer une commission de contrôle de la liste électorale composée de quatre personnes : 1 conseiller municipal : Pascal LESSIRE, 1 conseiller municipal suppléant : Liliane VIERO, 1 représentant de l'Administration : Suzanne MARTOUREY et 1 représentant du tribunal de grande instance : Martine BUSSEROLLES.
- Recensement de la population : en 2019 la population sera recensée. Les deux agents recenseurs sont Martine BUSSEROLLES et Stéphanie CIOLEK.
- La FNACA remercie la commune pour le versement de la subvention qui leur a été versée.
- Les vœux du Maire sont prévus le dimanche 13 janvier 2019 à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire
Catherine DECUYPER